

connaît nos idées là-dessus. Il peut les inviter à exposer leurs vues à l'organisme approprié. Nous ne devrions pas résoudre cette question au moyen d'une résolution. On n'obtiendra rien de bon à voir ces gens parcourir le pays et affirmer qu'ils n'ont pu obtenir une audience d'un corps public canadien. Pourquoi leur donner cette chance, pourquoi leur donner des armes contre nous? Nos difficultés seront résolues si nous les invitons, comme certains l'ont indiqué, à se présenter à l'organisation appropriée.

M. MACDOUGALL: M. Croll se souviendra peut-être que, l'an dernier, le chef du Congrès canadien pour la paix nous a adressé une requête qui a été discutée par le Comité. Nous avons décidé alors de ne pas entendre ces gens et, à mon avis, ils sont de la même catégorie.

Le PRÉSIDENT: C'est le même organisme.

M. STICK: Je ne connais pas le libellé de la résolution dont le Comité est saisi, mais je pense que si le président répondait qu'une audience devant notre Comité ne servirait aucune fin utile, nous aurions résolu ce problème. L'argument de M. Croll a du bon; je ne veux pas de cet organisme ici. Si, dans votre réponse, vous citez les autorités voulues et dites qu'à toutes fins pratiques leur comparution serait inutile, je suis avec vous. Mieux vaut ne pas leur opposer un refus net, car comme l'a dit M. Croll, ils pourraient en faire de la propagande et affirmer qu'ils n'ont pas été entendus.

M. DECORE: Monsieur le président, dans votre réponse à ces gens, vous devriez les inviter à adresser leurs observations au Politburo.

Le PRÉSIDENT: Je vais demander au proposeur de retirer sa proposition.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Pourquoi perdre notre temps avec ces gens; nous avons échangé une correspondance déjà trop volumineuse avec eux et nous devrions y mettre un terme maintenant qu'Endicott est revenu au pays. Que l'on prenne le vote sur la proposition de M. Goode et qu'on en reste là.

Le PRÉSIDENT: Si le proposeur et le secondeur ne désirent pas retirer leur résolution...

M. STICK: Comment se lit cette résolution?

Le PRÉSIDENT: Elle se lit: "Que le Comité permanent des Affaires extérieures refuse d'entendre le Congrès canadien pour la paix."

M. McCUSKER: Si l'on vote contre cette résolution, il faudra recevoir ces gens-là.

Le PRÉSIDENT: "Que le Comité permanent des Affaires extérieures refuse d'entendre le Congrès canadien pour la paix."

M. McCUSKER: Nous devrions donner à ces messieurs un peu de temps pour formuler leur résolution.

M. CROLL: Je dirai simplement ceci: il y a un mois, les chefs communistes ont demandé au Sénat de les entendre en ce qui concerne le Code criminel, et le Sénat les a reçus. Cela ne leur a pas donné grand chose, mais ils ont été entendus. A vrai dire, j'ai maintenant une meilleure opinion du Sénat. Notre Comité a toujours été un organisme non politique. A mon sens, nous ne devrions pas nous déclarer opposés à entendre des gens qui ont quelque chose à dire.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Notre situation n'est pas celle du Sénat.

M. CROLL: Non, je ne crois pas que notre situation soit la même. Nous aimerions qu'elle le fût—certains d'entre nous.

UNE VOIX: Parle pour toi-même, Dave.

M. GAUTHIER (*Portneuf*): Je songe en ce moment à Endicott et à ses amis.

M. GRAYDON: Je crois, monsieur le président,—et j'espère que ma remarque n'offensera personne—que nous ne pouvons pas nous permettre d'hésiter en cette matière. J'aimerais que l'on vote sur la motion proposée par M. Goode